

## PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

Convocation du Conseil Municipal : le 19.11.2025

### ORDRE DU JOUR

Désignation d'une secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du **24/09/2025**

RUBRIQUE	OBJET
FINANCES LOCALES	Demande de subvention DETR 2026-réfection du sol de la salle des fêtes Vandré
	Demande de subvention Département 2026-réfection du sol de la salle des fêtes Vandré
RESSOURCES HUMAINES	Mise à jour du tableau des effectifs

#### Questions diverses :

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal TARDY, le Maire.

Monsieur Samuel MADEUX est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du **24/09/2025** est approuvé.

En exercice : 18

Présents : 11

Représentés : 3

Votants : 14

Absents : 4

**DELIB 2025\_1126\_31 : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026 (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour les travaux de réfection du sol de la salle des fêtes Vandré**

**Projet : OP53-BATIMENTS COMMUNAUX -REFECTION DU SOL DE LA SALLE DES FÊTES DE VANDRE**

**Montant total des travaux HT : 43 563,00 €**

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de la Devise souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la **DETR 2026**.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
Etat DETR	30%	13 068.90€
Conseil départemental	30%	13 068.90€
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>	<b>60%</b>	<b>26 137,80€</b>
Fonds propres	40%	17 425,20 €
<b>Sous-total collectivité</b>	<b>40%</b>	<b>17 425,20€</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100%</b>	<b>43 563,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture

**DELIB 2025\_1126\_32 : Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du DEPARTEMENT au titre de l'année 2026 pour les travaux de réfection du sol de la salle des fêtes Vandré**

**Projet : OP53-BATIMENTS COMMUNAUX -REFECTION DU SOL DE LA SALLE DES FÊTES DE VANDRE**

**Montant total des travaux HT : 43 563,00 €**

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de la Devise souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du DEPARTEMENT au titre de l'année 2026.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
Etat DETR	30%	13 068.90€
Conseil départemental	30%	13 068.90€
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>	<b>60%</b>	<b>26 137,80 €</b>
Fonds propres	40%	17 425,20 €
<b>Sous-total collectivité</b>	<b>40%</b>	<b>17 425,20€</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100%</b>	<b>43 563,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès du Département.

**DELIB 2025\_1126\_33 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Compte tenu des derniers changements en cours d'année, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur Philippe SAMAIN, 3<sup>ème</sup> adjoint, conseiller délégué chargé du personnel, et après en avoir délibéré à l'unanimité, Décide :

- De mettre à jour le tableau des effectifs qui est établi ainsi :

TABLEAU DES EFFECTIFS				
EMPLOIS POURVUS				
Grade	Cat.	Durée hebdo	Postes pourvus	Postes vacants
Rédacteur principal 1ère classe	B	TC*	1	0
<b>Adjoint administratif</b>	<b>C</b>	<b>TC*</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Agent de maîtrise	C	TC*	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	TC*	1	0
Adjoint technique	C	TC*	1	0
ATSEM principal 1ère classe	C	24.3/35	1	0
Adjoint d'animation	C	TC*	1	0
Adjoint d'animation	C	28/35	1	0
Adjoint technique	C	26.7/35	1	0
<b>TOTAL</b>			<b>10</b>	<b>0</b>
EMPLOIS VACANTS				
Grade	Cat.	Durée hebdo/35	Postes pourvus	Postes vacants
Attaché	A	TC*	0	1
<b>Rédacteur principal 2ème classe</b>	<b>B</b>	<b>TC*</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b>	<b>C</b>	<b>TC*</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint d'animation</b>	<b>C</b>	<b>21/35</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Adjoint technique principal 2ème classe A*	C	24/35	0	1
Adjoint technique B*	C	TC*	0	1
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>	<b>6</b>

TC\* : temps complet

A\* : agent en disponibilité 01/07/2025-30/06/2027

B\* : agent en disponibilité 01/08/2025-31/07/2027

- De supprimer après avis du Comité social territorial du CDG17, les emplois vacants suivants :
  - Rédacteur principal 2ème classe cat. B TC\*
  - Adjoint administratif principal 1ère classe cat. C TC\*
  - Adjoint d'animation cat. C 21/35
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

**Monsieur le Maire informe l'assemblée :**

Il a reçu un courrier du **CAUE**, qui alerte sur une baisse de 40 % de ses financements d'État, menaçant la pérennité de ses services gratuits.

Le **loyer du logement Creuzon** (au-dessus de l'épicerie) sera révisé conformément à l'indice en vigueur.

Du **remblai stocké à la lagune** pourrait être mis à disposition par la RESE au printemps 2026 pour la réfection d'environ 100 m de chemin après la famille Dumas en direction de Galopin.

Les **vœux municipaux** auront lieu le 24 janvier 2026 à 17h00 à Vandré ; il souhaite inviter la nouvelle sous-préfète.

Après le nouveau refus de reconnaissance de **catastrophe naturelle** concernant le séisme de juin 2023, il a été sollicité par plusieurs médias et n'a répondu qu'à France 3 pour un article écrit, refusant les interviews télévisées de TF1 et France 2 afin de ne pas fragiliser la position de la commune vis-à-vis de l'état.

Le 1er octobre, il a rencontré **Lucille Coiffure** et les **infirmières** pour anticiper le budget 2026 et réfléchir à la future affectation du local commercial : Lucille Coiffure quitterait le local entre juin et septembre 2026 et les infirmières s'y installeront ensuite. Nous avons reçu les courriers des 2 parties en ce sens.

Il présente les **décorations de fin d'année** fabriquées par les agents à partir du bois du tilleul abattu à l'ancienne mairie de Chervettes, et remercie les agents pour leur initiative.

**Interventions des élus :**

**Louis BOUTTEAUD** fait un point sur le projet de **parvis de mairie** : pour conserver la subvention départementale, EIFFAGE a actualisé son devis, signé par le Maire. Les travaux pourraient se tenir pendant les vacances de février 2026. Une communication sera préparée : « La Devise embellit son centre ».

Il présente également le compte rendu de la réunion du 25/11/2025 à la CDC : activité 2024 de **CYCLAD**, rappel du **pass déchetteries** obligatoire en 2026, situation de la **taxe GEMAPI** jugée trop centrée sur les études, et échanges sur les syndicats de l'eau (SMBSSN, SMCA, SYRIMA, SYMBO). Il souligne l'importance de **maintenir une gestion locale de l'eau**, en lien avec Eau 17, ressource fragile à l'horizon 2050.

**Guillaume DAMPURE** informe qu'un reportage France 3 sur l'appel aux dons pour les tableaux de Saint-Vivien a été diffusé. Séduits par le village, les journalistes ont ensuite réalisé un sujet complémentaire avec plusieurs habitants (Suzette TENAILLEAU sur le village de vacances, André BOUTTEAUD pour la piscine et Michel BERNARDEAU pour le musée) ; la diffusion (30 min) est prévue le 14 décembre 2025.

**Samuel MADEUX** rend compte de sa participation à la réunion du 3 juillet concernant la création d'un **SIVU** entre Muron, La Devise, Saint-Pierre-la-Noue, Genouillé et le SDIS pour l'extension du centre de secours. La création devra être validée par le préfet après accord des conseils municipaux. Le financement envisagé serait proportionnel au nombre d'habitants couverts, dans l'attente des précisions du SDIS.

Monsieur le Maire signale qu'un article publié par les élus de Saint-Pierre-la-Noue dans le journal **L'Hebdo 17** qui évoque l'engagement des partenaires sans que le conseil n'ait été informé.

**Richard DUBOIS** estime qu'il serait opportun d'étudier plutôt la création d'une **nouvelle caserne**, idéalement située au centre des zones d'intervention.

**La séance est levée à 21h40**

Le secrétaire de séance

**Monsieur Samuel MADEUX**



Fait à LA DEVISE, le 18.12.2025

**Le Maire,**

**Pascal TARDY**

